

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 30 septembre 2022

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Thibault, Mme Laroche, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, M. Martin P-Y, M. Martin S., Mme Ségura-Traoré, M. Chabani

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi  
M. Bouamrane donnant pouvoir à M. Troussel  
Mme Youssouf donnant pouvoir à Mme Azoug  
M. Constant donnant pouvoir à M. Guiraud  
Mme Dellac donnant pouvoir à Mme Lecroq  
M. Duprey donnant pouvoir à Mme Filhol  
M. Monot donnant pouvoir à M. Molossi  
Mme Girardet donnant pouvoir à Mme Denis  
Mme Maroun donnant pouvoir à M. Dallier  
M. Bluteau donnant pouvoir à Mme Ségura-Traoré  
Mme Paul donnant pouvoir à M. Martin P-Y  
Mme Choulet donnant pouvoir à M. Cranoly  
Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Chabani

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

M. Blanchet, M. Taïbi, Mme Pietri, M. Monany

-----



## Délibération n° 10-01 du 30 septembre 2022

### SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DU TERRITOIRE ENGAGÉES POUR UNE SEINE-SAINT-DENIS SANS SIDA – CONVENTIONS 2022-2023 ET AVENANT.

**La commission permanente du conseil départemental,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la santé publique,

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu la délibération n° 2018-II-02 du 15 février 2018 portant adoption du plan d'action « la Seine-Saint-Denis, un Département engagé pour la fin du sida en 2030 »,

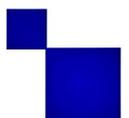
Vu la demande de subvention des organismes concernés,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

**après en avoir délibéré,**

- ATTRIBUE les subventions aux associations suivantes : Ikambere, Sol en Si, Dessine- moi un Mouton, Aides, Bamesso et ses amis, le Kiosque Info Sida, Réseau Santé Sexuelle Publique et Vers Paris sans sida, selon les montants indiqués ci-après et pour une somme totale de 218 000 € :

- Ikambere 60 000 euros
- Sol en Si 50 000 euros
- Dessine moi un mouton 19 000 euros
- Aides 50 000 euros
- Bamesso et ses amis 9 000 euros
- le Kiosque Info Sida 5 000 euros
- Réseau Santé Sexuelle Publique 10 000 euros
- Vers Paris sans sida 15 000 euros



- APPROUVE la convention-type de partenariat 2022-2023 à conclure avec les associations sus-citées, dont projet ci-annexé ;
- APPROUVE l'avenant à la convention de partenariat du 7 septembre 2020 à conclure avec l'association Vers Paris Paris Sans Sida, dont projet ci-annexé ;
- AUTORISE M. le Président du Conseil départemental à signer lesdits conventions et avenant, au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental  
et par délégation

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*